

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du COMITE DE DIRECTION  
SÉANCE DU 04/10/2022

QUESTION N°6

OBJET : ADHESION AU COMITE D'ITINERAIRE INTERREGIONAL DE L'EUROVELO 8

Référence service : OTCBM/DIR

Rapporteur : Robert MENARD

Mesdames, Messieurs,

Le 4 Octobre 2022 s'est tenu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, présidé par Robert MENARD,

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Sébastien SAEZ, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS

Etaient présents :

Collège des élus suppléants

Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Emile FORT, Laetitia LAFARE

Etaient excusés :

Daniel BALLESTER, Jacques DUPIN

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRV, Marion SALVAIRE

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Pierre CALMEL, Isabelle GUERAULT-ROUMAGNOU

Etaient présents :

Collège des professionnels suppléants

Jean-Marc RECOULES

Etaient excusés :

Vincent GUIRAUD, Jean LAUZE, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAL, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

L'Office de tourisme Béziers Méditerranée propose son adhésion au comité d'itinéraire interrégional pour l'Eurovélo 8 – la Méditerranée à vélo.

L'Eurovélo est le réseau des véloroutes européennes.

L'itinéraire de 7 500 km, reliant Cadix à Athènes, constitue un outil d'aménagement et de développement des territoires du bassin méditerranéen. Le comité de la Méditerranée est avant tout un organe fédérateur porté par une ambition commune d'agir localement pour rayonner à l'international.

Dans ce cadre, l'Office de tourisme communautaire a tout intérêt à participer au comité d'itinéraire, compte tenu de l'enjeu de l'Eurovélo 8 notamment sur le volet promotion touristique. En Occitanie, le tracé très majoritairement côtier, constitue un fort potentiel de fréquentation qui enrichira l'offre touristique amenée à se développer en complément de la véloroute qui existe déjà sur le canal du Midi, la V80.

Au sein du comité d'itinéraire, l'Office de tourisme s'associera aux actions de valorisation et de communication qui seront mises en œuvre lors de la prochaine période triennale (2023-2026). L'office de tourisme interviendra en substitution de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour contribuer au financement des actions en lieu et place de l'Agglomération pour un montant de 5 000 € annuel. La mission de l'Agglomération sur cet itinéraire s'achèvera à la fin de l'année 2022, avec la réalisation de l'ultime phase d'aménagement de la véloroute sur le territoire, à savoir le chemin de halage du quai Port Neuf.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'adhérer au comité d'itinéraire interrégional pour l'Eurovélo 8 en substitution de l'Agglomération Béziers Méditerranée et participer au comité de suivi,
- de signer la convention phase 3 (2023- 2026) sur le volet tourisme/communication,
- de valider le montant de la cotisation à hauteur de 5 000 € annuel à régler auprès du chef de file, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 13  
Présents :  
(titulaires et suppléants ) 16

Suffrages exprimés :  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jours, mois et ans susdits

Pour expédition conforme,

Monsieur Robert MENARD

Président  
de l'Office de Tourisme Communautaire  
Béziers Méditerranée

Publié le :  
17 OCT. 2022

Certifié exécutoire  
Le Président



Pour le président, par délégation  
Jean MULLER  
Directeur de l'Office de Tourisme  
Communautaire Béziers Méditerranée